31

15 7bre 1744

705



MANDEMENT
DE MONSEIGNEUR
L'EVÊQUE DE METZ,

QUI ordonne que le Te Deum *sera chanté dans toutes les Eglises de son Diocèse, situées en France, en Actions de graces de la Convalescence du* ROI.



CLAUDE DE SAINT-SIMON, par la Permission Divine & l'Autorité du Saint Siége Apostolique, Evêque de Metz, Comte & Pair de France, Prince du Saint Empire: Au Clergé Séculier & Régulier, & aux Fidéles de la partie de notre Diocèse située en France, SALUT ET BENEDICTION EN NOTRE-SEIGNEUR.

Nos Vœux sont enfin exaucés, M. T. C. F. le Seigneur a vû l'excès de notre douleur, & il a été attendri. Après nous avoir menacé en Dieu terrible & en Maître des Rois, il se montre aujourd'hui le Pere des Miséricordes, le

Consolateur de ceux qui ont recours à lui : Il semble que le Seigneur n'ait conduit le Roi jusqu'aux portes de la mort, que pour lui faire connoître à quel point ses Sujets lui sont dévoués, & combien il peut compter sur leur amour.

Quelque grande qu'ait été la consternation générale, la vôtre, M. T. C. F. a sur-tout éclaté. Avec quel empressement, au premier bruit du danger auquel le Roi étoit exposé, vous avons-nous vû remplir les Eglises, & prosternés devant la Victime de propitiation exposée sur les Autels, fondre en larmes en demandant sa guérison, & pousser votre tendresse jusqu'à offrir vos jours pour sauver les siens!

La douleur dans laquelle nous étions nous-mêmes plongés, ne nous laissoit de sentiment que pour appercevoir celle dont vous étiez pénétrés, & dont nous nous sommes fait un devoir de rendre compte à S. M.

Que n'avez-vous pû être témoins, comme nous l'avons été de sa patience, de sa foi, de sa résignation à la volonté de Dieu, & de tous les sentimens de componction & de sacrifice dont il n'a cessé de donner les témoignages les plus sincéres & les plus solemnels pendant toute sa maladie! Combien de fois lui avons-nous entendu dire aux approches d'une mort, qui sembloit rendre son esprit plus présent, & dont la proximité ajoutoit encore à son courage: *La crainte d'offenser le Seigneur m'empêche de desirer de vivre; mais s'il prolonge mes jours, je suis résolu à ne les consacrer qu'à l'édification & à la félicité de mes Peuples!*

O Dieu! que vos Miséricordes sont infinies, & quelles actions de graces ne vous devons-nous pas de nous redonner un Roi, qui se regarde comme le Pere de son Peuple,

& qui prenant la Religion pour la baſe de ſa conduite, ne veut regner que pour rendre ſes Sujets heureux, & donner à toute ſa Cour l'exemple d'un Roi vraiment ſoumis à la volonté de Dieu, qui ne veut vivre que pour le glorifier & pour faire obſerver ſes Loix.

Prions, M. T. C. F. le Tout-Puiſſant, qu'il ajoute jours ſur jours à la vie de ce Grand Roi (*a*) *Dies ſuper dies Regis adjicies*, & qu'il prolonge ſes années de génération en génération, *& annos ejus uſque in diem generationis & generationis.* (*a*) Pſ. 6

Demandons encore ce que S. Ambroiſe (*b*) demandoit pour le Grand Théodoſe: » Grand Roi, diſoit-il, que » deſirer pour vous? Que demander pour vous? Rien ne » vous manque, *omnia habes*, vous avez les plus belles » qualités d'un Prince, & ces qualités ſont d'autant plus » précieuſes, qu'elles ſont animées par la Religion: Que » deſirer donc? C'eſt que votre piété ſe ſoutienne & » augmente de jour en jour, parce que de tous les dons » que vous avez reçûs de Dieu, c'eſt le plus grand, le » plus important. » (*b*) S. Ambr. Epiſt. 61. ad Imp. Theodoſium.

De même, M. T. C. F. quelles faveurs du Ciel pourrions-nous demander pour le Roi dont il ne ſoit comblé? Chéri de ſes Sujets, environné d'une Famille dont la douceur & l'affabilité donnent les plus grandes eſpérances; & ſont déja les délices de la Nation: De tous côtés des Conquêtes qui préparent les voies à une Paix glorieuſe, unique objet de ſes deſirs: Enfin, une Auguſte Epouſe, capable par ſa vertu d'attirer ſur le Royaume les plus abondantes Bénédictions. Que deſirer aujourd'hui pour lui? ſinon que le Seigneur lui accorde le don, le plus grand don que Dieu puiſſe faire à une ame, celui

de la perſévérance dans la piété dont il vient de donner des preuves ſi éclatantes, & que les grandes & ſaintes réſolutions dont il a voulu que nous fuſſions témoins, ne s'effacent jamais de ſon cœur ni de ſon eſprit.

Allons donc, M. T. C. F. aux pieds des Autels; Que ces mêmes Temples, que nous avons arroſés de nos larmes, retentiſſent de nos cris d'allegreſſe. Jamais actions de graces n'auront été rendues à l'Eternel avec plus d'ardeur & plus de ſincerité, parce que jamais bienfait plus ſignalé ne nous aura conduit dans le Sanctuaire du Dieu vivant.

A CES CAUSES, NOUS ORDONNONS que le *TE DEUM* ſera ſolemnellement chanté dans notre Egliſe Cathédrale, Jeudi prochain troiſiéme du préſent mois, à cinq heures de relevée, en actions de graces de l'heureuſe Convaleſcence du Roi. ENJOIGNONS à tous Doyens, Abbés, Prieurs, Curés, Vicaires, Supérieurs & Supérieures des Communautés Eccléſiaſtiques, tant Séculieres que Régulieres, de la Partie de notre Diocèſe ſituée en France, ſoi diſans exemps ou non exempts, qu'au premier jour de Fête ou de Dimanche qui ſuivra la notification qui leur ſera faite des Preſentes, ils aient à chanter pareillement & pour la même fin, le *TE DEUM* dans leurs Egliſes, avec les ſolemnités en pareil cas requiſes & accoutumées. DONNÉ à Metz en notre Palais Epiſcopal le premier Septembre 1744.

† CLAUDE DE SAINT-SIMON, Ev. de Metz.

PAR MANDEMENT,

ERNEST.